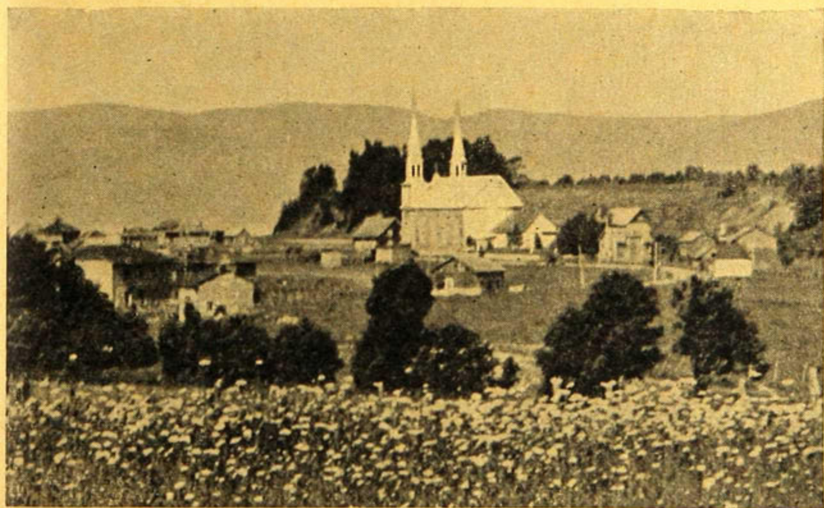
N° 370 — Juin 1950

S. Exc. Mgr Maurice ROY

PAROISSE ET DÉMOCRATIE



au Canada français

L'ŒUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL

L'OEUVRE DES TRACTS

Institut social populaire

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.* . . . Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.* . . . R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.* . . . R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc* . R. P. Chossegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse* . R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les Conditions religieuses de notre société.* . . . Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie* . . Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.* . . . R. P. Adélard Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.* . . . Général de Castelnau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul* . XXX
28. *Saint Jean Berchmans.* . . A. Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch* . . . XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *Le Compagnie de Jésus.* . Ad. Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie* (jeunes gens). . . . R. P. d'Orsonnens, S. J.
33a *Le Choix d'un état de vie* (jeunes filles). . . . R. P. d'Orsonnens, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous !* . Al. Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella* . Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignion de Montfort.* . . . F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.* . . . R. P. Lecompte, S. J
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.* . . . S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.* . . . R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.* . . . R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.* . . . R. P. Archambault, S. J
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.* . . . R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Laflèche* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.* . . . R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.* . . . Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* . . . XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* . . . Abbé Henri Lecompte
65. *Saint François Xavier.* . . . Abbé C. Rondeau, P. M. E.
67. *Le Catholicisme en Chine* . . Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925* . . . XXX
71. *Saint Pierre Canisius* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Barat* . . . R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens.*
74. *Les Servites de Marie.* P. Archambault, S. J.
75. *Les Clubs sociaux neutres* Abbé C. Gagnon . . . R. P. Lépicier, O. S. M.
76. *La Presse catholique* . . . Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* . . . Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.* . . . S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle* . S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français* . XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.* . . . Dr Elzéar Miville-Dechêne
83. *Le Dr Amédée Marsan* R. P. Léopold, O. C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.* . . . Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.* . . . R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur* . . . XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier !* . . . R. P. Archambault, S. J.
95. *Répliques du bon sens* — II. . . . Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C. S. V.
97. *Dimanche vs Cinéma* . . Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.* J. Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma* . . . XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.* . . . R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens* — III. . . . Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées* . . . Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».* . . . S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat* . . . Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens* — IV. . . . Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.* . . . R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne* . XXX
114. *La Retraite fermée* . . . Roland Millar
115. *L'Action catholique* . Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.* . . . R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.* . . . R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical* . . . D. B.
119. *Le Problème de la natalité.* . . . Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.* . . . Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.* . . . E. S. P.
124. *Le Sens social* . Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *Sa Sainteté Pie XI.* . . Cardinal Rouleau
127. *L'Encyclique « Mens Nostra »* . S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.* . . . Marie-Thérèse Archambault
129. *Les retraites fermées* . Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand* . R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance*—I. S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins.* . . . Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.* . . . R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.* . . . Marguerite Bourgeois
137. *L'Eucharistie et la Charité* . C.-J. Magnan
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau.* . . . Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance*—II. S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie* . . . E. S. P.
142. *L'Action catholique* . Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygensky
144. *Le Scoutisme canadien-français.* . . . R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône* . . . Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Souvenir canadien.* . . . L'hon. Rodolphe Lemieux

Paroisse et démocratie au Canada français[1]

par S. Exc. Mgr Maurice Roy
archevêque de Québec

Il est particulièrement émouvant pour un Canadien français d'être invité à donner une des conférences de la Chaire Duncan et John Gray. Mais qui pourrait être plus sensible à cet honneur que l'archevêque de Québec ? C'est en effet tout près de notre vieille cité qu'un jeune étudiant de Toronto, John Gray, passant les mois d'été dans l'humble maison d'une famille paysanne, a compris l'âme du Canada français. Et c'est à la suite de cette expérience qu'il s'est promis de travailler à mieux établir l'unité du Canada sur le respect et l'estime mutuelle des deux grandes races qui le composent.

Cette expérience du jeune intellectuel passant ses vacances en la vieille paroisse de de Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans, il me semble que je puis, plus facilement que d'autres, la comprendre. Car, bien que né à Québec, je puis me dire quelque peu citoyen de l'île d'Orléans, ayant passé là tous les étés pendant près de trente ans. J'étais petit garçon quand j'ai découvert pour la première fois les beaux paysages que John Gray devait admirer quelques années plus tard, et pendant toute ma jeunesse j'ai aimé comme lui les mœurs laborieuses et simples des habitants de l'Île, les églises et les maisons de pierre bâties par nos ancêtres, il y a plus de deux cents ans, les pommiers

---

1. Conférence donnée en anglais à l'Université de Toronto (Fondation Duncan et John Gray) le 28 février 1950.

Œuvre des Tracts, *juin 1950, n° 370.*

lourds de fruit et les potagers pleins de fraises, le grand fleuve qui semblait respirer avec chaque marée et, comme un cadre bien adapté à un magnifique tableau, la masse mouvante des Laurentides sur lesquelles nous regardions le soleil se coucher chaque soir.

Jack Gray n'est pas le seul que l'île d'Orléans a séduit. Il m'arrivait souvent de faire une promenade sur la grève du Nord, tantôt pour mieux voir la chute Montmorency, tantôt pour aller explorer une des « pêches » que l'on peut voir à marée basse sur toutes les pointes de l'île et qui se dressent sur la vase comme de mystérieux châteaux faits de perches et de fil de fer.

Je ne pouvais faire cette promenade sans passer devant une maison plus grande que les autres; on l'apercevait à peine derrière le mur du jardin, que les vagues venaient lécher à marée haute. Là vivait un grand artiste, Horatio Walker, à qui les simples scènes de la vie rurale ont inspiré des chefs-d'œuvre, et qui fut toujours un grand ami des habitants de l'île d'Orléans.

Quand Jack Gray arriva à Sainte-Famille au printemps de 1940, j'étais déjà en Angleterre depuis plus de six mois comme aumônier militaire du Royal 22[e] Régiment. Je n'ai donc pu le rencontrer sur l'une des routes étroites de l'île d'Orléans; mais, sans nous connaître, nous avons sans doute été très près l'un de l'autre quand, de 1942 à 1944, il servait avec notre aviation en Angleterre. Je suis heureux et fier de penser que nous avons porté l'uniforme en même temps dans la grande armée qui devait libérer l'Europe.

Duncan et John avaient caressé le même espoir; tous deux, hélas! morts pendant la dernière guerre, nous ont été enlevés avant d'avoir pu le réaliser.

Leur père, M. George Gray, qui leur avait inspiré ce noble idéal, s'est chargé de continuer l'œuvre qu'ils avaient commencée. En fondant la chaire Duncan et John Gray à la mémoire de ses deux fils, il lui a assigné pour but de faire mieux connaître ce que le Canada doit aux Canadiens français. Je suis sûr qu'il a déjà contribué pour une large part à développer dans notre pays un patriotisme plus large et plus profond.

I

On est généralement d'accord pour trouver dans la paroisse l'un des traits caractéristiques du Canada français. Le touriste pressé est frappé au moins par le fait que tout le village est groupé autour de l'unique clocher et du presbytère; celui qui s'arrête et qui se donne le temps d'observer constate que le curé est respecté de tous et qu'il a une grande influence non seulement sur la vie religieuse mais même sur les activités économiques de ses paroissiens; enfin l'historien remarque nécessairement que la paroisse est à la fois l'une des plus anciennes institutions du Canada français et le pivot en même temps que le soutien des organismes les plus modernes qui y ont été créés de nos jours.

A cette première remarque, la plupart des observateurs ne manquent pas d'en ajouter une autre: c'est que la paroisse canadienne-française, qu'on la prenne au début de la colonie ou en plein vingtième siècle, incarne en quelque sorte une notion de l'autorité qui n'est plus tout à fait celle de notre temps. Au point de vue politique, elle a été tellement marquée, sous le régime français, par l'absolutisme royal, qu'elle en a longtemps gardé l'empreinte; car c'est seulement sous le régime anglais que les institutions démocratiques ont commencé à s'implanter dans le Bas-Canada. Au point de vue religieux, elle est une grande

famille très laborieuse et très unie, mais un peu à l'ancienne mode, sur qui le curé veille comme un bon père de famille dévoué mais austère auquel rien ne doit échapper dans la vie de ses enfants.

Même si ces remarques manquent parfois d'exactitude, je tiens à reconnaître en premier lieutout ce qu'elles contiennent de vérité. Il faut admettre que c'est sous le régime anglais que notre peuple s'est initié aux méthodes démocratiques de gouvernement du régime parlementaire anglais, méthodes introduites non sans peine dans notre pays par les efforts conjugués des Canadiens anglais et des Canadiens français. Je ne chercherai pas davantage à nier que le curé ait une très grande influence sur ses ouailles et je me rends très bien compte que la paroisse canadienne-française, bien qu'elle ne donne aucun signe de vieillesse et qu'elle paraisse plus vivante que jamais, est un type de groupement religieux qui semble survivre au Canada français alors qu'en bien d'autres régions il a presque disparu.

Mais je crois, d'autre part, que le touriste qui n'est pas trop pressé, l'observateur qui ne se contente pas d'un examen superficiel et l'historien vraiment objectif, ne manqueront pas de saisir un aspect, sans doute moins connu mais tout aussi intéressant, de la paroisse canadienne-française. Ils noteront nécessairement une foule de faits significatifs et parfois même amusants qui prouvent que la paroisse canadienne, cent cinquante ans avant l'introduction du régime parlementaire au Canada, avait déjà les traits essentiels d'une institution démocratique et que, plus récemment, en fondant des organisations économiques dont ils ont remis la direction à des laïques, nos curés ont enseigné à leurs fidèles à s'occuper eux-mêmes de leurs affaires.

Après avoir été un pays de mission, d'abord sous la direction des Récollets, puis sous celle des Jésuites, la Nouvelle-France devait, après l'arrivée de Mgr de Laval, être organisée en diocèse et le territoire occupé par les Français était bientôt divisé en paroisses. Dès 1645, nous voyons les paroissiens de Notre-Dame de Québec élire les trois premiers marguilliers dont notre histoire fasse mention. Dès cette époque, la paroisse constitue, au point de vue civil comme au point de vue religieux, une véritable corporation. Cette corporation s'appelle tantôt paroisse, tantôt fabrique; et, bien que les juristes distinguent ces deux personnes morales, nous pouvons, pour les fins de cette conférence, employer indifféremment l'un ou l'autre de ces deux termes.

La Fabrique ou Paroisse possède les biens que les paroissiens ont donnés pour les fins du culte; elle est propriétaire de l'église paroissiale, du presbytère et des sommes d'argent destinées à couvrir l'entretien de ces édifices et la célébration des cérémonies liturgiques. Cette corporation est administrée par un conseil, composé du curé, qui en est le président, et des marguilliers. Chaque année, ordinairement à la fin de décembre, les paroissiens élisent un nouveau marguillier.

Les trois marguilliers plus récemment élus composent avec le curé le bureau qui décide des dépenses ordinaires pour l'entretien des bâtiments et pour le culte. Mais lorsqu'il s'agit de dépenses extraordinaires, par exemple de construction ou de réparations, le curé doit convoquer tous les marguilliers, les anciens comme les nouveaux. On en comptera facilement quinze ou vingt. A moins d'avoir obtenu la majorité des votes des marguilliers, réunis en assemblée, le curé ne peut faire aucune dépense importante. De plus, dans la plupart des cas, la décision de la

Fabrique devra être soumise à une assemblée de tous les paroissiens, qui peuvent accepter ou rejeter la décision du Conseil de Fabrique. Enfin, avant d'être exécutée, la résolution de la paroisse devra recevoir l'approbation de l'évêque.

Ce n'est donc pas le curé seul qui administre la paroisse, mais le curé et les marguilliers. Cette dépendance du curé à l'égard de ses marguilliers s'exprimait autrefois par un usage assez intéressant. Jusqu'au jour où les paroisses jugèrent plus pratique d'ouvrir un compte de banque, il y avait dans certaines paroisses un coffre muni de deux serrures. L'une des clefs était confiée au curé, l'autre au premier marguillier, et sans ces deux clefs on ne pouvait ouvrir le coffre. Le curé ne pouvait donc pas toucher à l'argent de la Fabrique sans la présence du premier marguillier. A la fin de décembre, pour rendre compte de l'administration de l'année écoulée, on ouvrait solennellement le coffre de la Fabrique devant tous les marguilliers assemblés.

Les marguilliers, élus par les paroissiens, limitent l'autorité du curé; ils limitent aussi celle de l'évêque. L'évêque doit tenir compte du vote des marguilliers; quand il s'agit de créer une nouvelle paroisse et qu'il n'y a pas encore de marguilliers, il doit tenir compte, au moins dans certains cas, du vote des simples paroissiens.

II

Nous avons vu comment la paroisse, petite société religieuse, organisée de façon très démocratique, a habitué nos fidèles à des méthodes de gouvernement que la société civile n'a connues que beaucoup plus tard. Mais ce n'est pas seulement comme centre de l'activité religieuse que la

paroisse a été une école; elle n'a pas fait qu'apprendre à nos gens à choisir des chefs et à accepter des responsabilités. Elle est en outre devenue, surtout depuis cinquante ans, la source d'une activité économique et sociale très intense. Dans le cadre paroissial se sont développés, tant à la ville que dans les campagnes, une multitude d'organismes qui, dans le domaine économique et social, contribuent chacun à sa manière à former les gens, leur font prendre conscience de leurs responsabilités et les entraînent à exercer une action efficace sur la société dans laquelle ils vivent. Nous voulons parler ici tout particulièrement des sociétés coopératives et des associations professionnelles.

Sans doute, il n'existe aucun lien juridique entre la paroisse et les coopératives ou les syndicats ouvriers; la paroisse peut vivre sans ces sociétés économiques, et, d'autre part, ces sociétés pourraient très bien se constituer indépendamment de la paroisse, comme d'ailleurs cela s'est fait généralement dans d'autres régions. Mais le fait est que ce sont les prêtres du ministère paroissial qui ont pris l'initiative de faire connaître les avantages de ces sociétés à leurs fidèles, leur en ont enseigné le fonctionnement et les ont aidés à les fonder.

L'Église recommande l'organisation de sociétés coopératives et professionnelles, parce qu'elles permettent à ses enfants de mieux s'aider les uns les autres et de vivre comme de bons citoyens. Il était donc normal que les prêtres de nos paroisses encouragent les fidèles à s'y intéresser. Ces groupements, aujourd'hui très nombreux dans la province de Québec, sont administrés entièrement par des laïques. Mais presque toujours vous trouverez, à l'origine d'une coopérative ou d'une autre association, l'initiative d'un curé ou d'un vicaire qui a consacré de longues soirées à parler, avec un petit groupe de parois-

siens bien choisis, de la nécessité de la coopération dans une société bien organisée, et qui a encouragé et soutenu ses pionniers jusqu'à ce que le nouvel organisme fût capable de voler de ses propres ailes. De cette façon, le clergé paroissial a enseigné aux petites gens à prendre la direction de leurs propres affaires, à se diriger par eux-mêmes et à devenir véritablement, selon la belle expression de Mgr Cody, « les maîtres de leur destin ». Permettez-moi de donner ici quelques exemples.

Plusieurs de nos paroisses se sont intéressées très tôt à la coopération. Ainsi, la ville de Lévis, en face de Québec, se vante d'avoir vu la fondation de la première Caisse populaire sur le continent américain. Deux prêtres, l'abbé Lecours et l'abbé Hallé (celui-ci devint plus tard le premier évêque de Hearst), avaient dirigé par leurs conseils Alphonse Desjardins, qui fonda, le 6 décembre 1900, cette première Caisse populaire.

Cette initiative eut un immense succès. Après cinquante ans de travail d'éducation et d'organisation, nous avons dans la province de Québec 1,078 Caisses populaires qui comprennent environ 600,000 sociétaires et possèdent un actif de plus de $205,000,000.

Si nous passons aux coopératives agricoles, nous constatons que la première coopérative d'agriculture a été fondée à Adamsville, dans le diocèse de Sherbrooke, sous l'inspiration de l'abbé J.-A.-B. Allaire, curé de la paroisse. Nous avons aujourd'hui 645 coopératives agricoles locales, contrôlées par 66,000 membres et possédant un actif de $33,863,000.

C'est encore par l'initiative des curés que la Gaspésie a vu s'organiser 38 coopératives de pêcheurs qui comptent aujourd'hui 3,200 membres et qui ont considérablement relevé le niveau économique de la région.

Le travail accompli par les coopératives d'habitation n'est pas moins intéressant. Depuis la fondation de la première coopérative, en 1942, ces groupes se sont très rapidement multipliés: ils comptent aujourd'hui 5,000 membres groupés en 96 coopératives.

Vous me permettrez de rappeler ici un exemple qui est connu de tous: c'est celui du chanoine Chamberland, curé de la paroisse de Sainte-Marguerite, dans la ville des Trois-Rivières. Lorsque j'étais évêque des Trois-Rivières, j'ai eu le plaisir et la fierté de voir à l'œuvre ce merveilleux entraîneur d'hommes. C'est dans une paroisse pauvre et avec des personnes presque dépourvues de tout capital que le chanoine Chamberland a réussi à organiser cette coopérative qui, en quelques années, a bâti plus de 80 maisons solides et confortables. Par l'attention qu'il a donnée à l'éducation sociale de ses paroissiens, par une heureuse association de la Caisse populaire avec la Coopérative d'habitation, cet excellent curé a réalisé cette œuvre magnifique. Ses paroissiens bâtissent leurs maisons de leurs propres mains et le curé n'hésite pas à se joindre à eux pour couler du ciment ou clouer des planches. Les coopérateurs doivent s'assister mutuellement dans ce travail de construction et, chaque fois qu'une maison est terminée, ils vont tous ensemble y conduire triomphalement la famille qui doit en prendre possession. Bien que le curé en soit l'inspirateur et l'animateur, la coopérative n'est en aucune façon une organisation de l'Église: ce sont les coopérateurs qui l'administrent, et à mesure que l'un d'eux a fini de payer les matériaux de sa maison, il en devient le propriétaire absolu. Dans le cadre de la vie paroissiale, ces gens-là ont compris que ce n'est pas seulement en jetant un bulletin dans une urne une fois tous les quatre ans qu'on réalise le gouvernement du peuple par le peuple.

Les bûcherons ont été pendant longtemps, et sont encore dans bien des régions, les travailleurs qui sont le plus exposés aux fluctuations du marché du travail et les plus dépourvus d'organisations professionnelles. Grâce à un travail d'éducation très long et très difficile, plusieurs curés ont réussi à organiser des chantiers coopératifs dans lesquels les bûcherons prennent eux-mêmes la responsabilité de l'exploitation forestière. Nous comptons ces groupes coopératifs comme l'une des plus belles réalisations de la coopération: ils ont littéralement transformé la vie des bûcherons qui en font partie.

Si nous ajoutons les coopératives de consommation, d'électricité, de soins médicaux, de frais funéraires, d'art domestique, les mutuelles d'assurances-vie et d'incendie, etc., nous constatons que le total des membres de sociétés coopératives dans la province de Québec est aujourd'hui de 929,449, soit près de 1,000,000 de membres. Ce sont autant de personnes que la paroisse a aidées à améliorer leur sort, à prendre leurs intérêts entre leurs mains et à jouer un rôle plus actif et plus bienfaisant au sein de notre société civile.

A côté des coopératives et des Caisses populaires, nous avons vu se développer un grand nombre d'associations professionnelles, tant pour les cultivateurs que pour ceux qui travaillent dans les villes.

Dans nos campagnes, l'Union catholique des Cultivateurs a été organisée il y a vingt-cinq ans et, succédant à d'autres sociétés moins puissantes, elle a permis aux cultivateurs de se grouper dans une association professionnelle libre de toute attache économique ou politique. Dans cette association, le Cercle d'étude paroissial joue un rôle considérable, car c'est là que se fait l'éducation des membres et que se prépare, surtout pendant la saison d'hiver, le

travail de toute l'année. En organisant les cours par correspondance, des concours de labour, d'élevage, etc., et en faisant mieux connaître les marchés qui s'offrent à eux, l'U. C. C. a montré aux cultivateurs comment pratiquer leur profession avec plus de fierté et aussi plus de profit. Elle compte aujourd'hui 716 cercles paroissiaux et 43,569 membres.

Dans les centres urbains, depuis trente ans, un grand nombre d'associations professionnelles ont été fondées. Les plus connues sont les Syndicats ouvriers. L'Église a fortement recommandé l'organisation de syndicats d'employeurs et de syndicats d'employés, pour relever le niveau de la vie professionnelle et assurer une meilleure collaboration entre le capital et le travail. C'est encore dans le cadre de la paroisse que la plupart de nos unions professionnelles sont nées, grâce à l'initiative du curé ou du vicaire. Ce fut une œuvre très difficile et, surtout dans les débuts, il fallait lutter contre bien des susceptibilités et surtout contre l'indifférence de ceux-là mêmes qu'il s'agissait de grouper.

Il est bon de noter en passant que les syndicats sont administrés par les ouvriers eux-mêmes; l'aumônier peut assister aux réunions à titre de professeur de doctrine et de conseiller moral, mais il n'est pas membre du syndicat et il n'a pas droit de vote. Il peut donner son avis, mais il ne peut pas donner un ordre; et si les membres du conseil écoutent ordinairenement avec respect l'avis de leur aumônier, ils savent parfaitement qu'ils ne sont pas obligés de s'y conformer: le conseil prend seul et librement ses décisions. A ce point de vue, le rôle de l'évêque est le même que celui de l'aumônier: il lui appartient d'enseigner et, à l'occasion, de donner un conseil, mais ce n'est pas lui qui gouverne le syndicat; il laisse aux chefs ouvriers l'en-

tière responsabilité de leurs décisions dans le domaine professionnel. Ce n'est pas l'aumônier ni même l'évêque qui peut ordonner aux ouvriers de se mettre en grève; ce n'est ni l'aumônier ni l'évêque qui peut leur dire de retourner au travail. Sur ce point, les membres du clergé peuvent bien exprimer une opinion, mais ils ne peuvent exiger l'obéissance. C'est au Conseil d'administration du Syndicat qu'il appartient de prendre ces décisions, et, du moment que la doctrine de l'Église n'est pas en jeu, le clergé doit respecter l'autonomie de l'association professionnelle.

Nous avons aujourd'hui 400 syndicats ouvriers catholiques groupés en 17 fédérations sous la direction de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C. T. C. C.). Cette confédération compte aujourd'hui près de 100,000 membres.

Je tiens à noter que, conformément aux recommandations des Souverains Pontifes, le clergé a organisé également des syndicats patronaux. Ces nouveaux syndicats ont encouragé les employeurs à se grouper pour étudier les questions sociales et les ont portés à s'intéresser davantage au bien-être de ceux qui travaillent pour eux. Partout où ils existent, ces syndicats d'employeurs ont grandement facilité les bonnes relations entre le capital et le travail.

***

L'organisation démocratique de la paroisse se manifeste encore dans le domaine des loisirs. De plus en plus, nous voyons nos paroisses se doter de terrains de jeux et d'un centre récréatif. Tantôt c'est la Fabrique elle-même qui construit et administre ce centre; tantôt c'est un comité de citoyens, indépendant de la Fabrique, mais ordinairement formé à la demande du curé, qui en est le conseiller

moral. Ce centre comprend ordinairement, en plus de ce qui est nécessaire pour la pratique des sports de grand air ou d'intérieur, une salle de spectacles, une bibliothèque, des salles pour les cercles d'études, et même un petit restaurant. Il facilite le fonctionnement des autres sociétés économiques ou culturelles de la paroisse en leur fournissant les locaux pour leurs réunions et il donne à tous les paroissiens de nouvelles occasions d'exercer leur initiative en s'entr'aidant les uns les autres. C'est une nouvelle création de la paroisse et qui contribue à son tour à rendre celle-ci plus moderne et plus vivante.

***

Les caisses paroissiales et les autres formes de coopératives de même que les associations professionnelles n'ont pas été introduites au hasard dans notre pays: elles font partie d'un plan qui a pour but de faire partager par un plus grand nombre de citoyens des responsabilités et des privilèges autrefois réservés à quelques-uns. Ce programme a été exposé de façon magistrale par Sa Sainteté le pape Pie XI dans une page de l'Encyclique *Quadragesimo anno* que je crois devoir vous citer:

« Parlant de la réforme des institutions, c'est tout naturellement l'État qui vient à l'esprit. Non certes qu'il faille fonder sur son intervention tout espoir de salut! Mais depuis que l'individualisme a réussi à briser, à étouffer presque, cet intense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait jadis en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers, il ne reste plus guère en présence que les individus et l'État. Cette déformation du régime social ne laisse pas de nuire sérieusement à l'État sur qui retombent, dès lors, toutes les fonctions que n'exer-

cent plus les groupements disparus, et qui se voit accablé sous une quantité à peu près infinie de charges et de responsabilités.

« Il est vrai sans doute, et l'histoire en fournit d'abondants témoignages, que, par suite de l'évolution des conditions sociales, bien des choses que l'on demandait jadis à des associations de moindre envergure ne peuvent plus désormais être accomplies que par de puissantes collectivités. Il n'en reste pas moins indiscutable qu'on ne saurait ni changer ni ébranler ce principe si grave de philosophie sociale: de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

« L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber.

« Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés: plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes

seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques. »

***

Je dois toutefois vous rappeler en terminant que l'aspect de la vie paroissiale dont je vous ai parlé ce soir est un aspect secondaire, et que les activités économiques et professionnelles exercées au sein de la paroisse ne sont nullement sa fonction essentielle. La paroisse existe avant toute chose pour assurer la vie spirituelle des chrétiens. Telle elle fut dans le passé, telle elle est encore aujourd'hui. Mais nous croyons qu'en formant de bons chrétiens, nous formons aussi de bons citoyens; en prêchant la charité fraternelle, nous préparons les hommes à toutes les formes d'entr'aide et de collaboration dont la société a besoin.

***

On affecte parfois de croire que les prêtres se sont attribué un rôle trop important dans la vie sociale de notre peuple. Ceux qui parlent parfois de « province menée par les prêtres » nous font somme toute, sans s'en rendre compte, un compliment. Comment le clergé pouvait-il se désintéresser des préoccupations professionnelles et économiques des fidèles, comme s'il n'avait pas dans ce domaine de graves obligations morales? Le curé est un père de famille: c'est pourquoi il ne peut être insensible aux préoccupations même temporelles de ses enfants. Cela ne signifie nullement qu'il doive avoir son mot à dire dans les moindres transactions, comme on le laisse entendre parfois; cela signifie simplement que l'on trouve avantage à consulter un homme qui a de la culture et de l'expérience.

Le prêtre n'est-il pas un membre de la famille paroissiale? Ne doit-il pas se préoccuper du bonheur de ses enfants, même dans le domaine temporel? Rien de ce qui affecte ses fils ne peut laisser un père indifférent. C'est ainsi que les prêtres, au sein de la grande famille paroissiale, ont accepté leurs responsabilités d'éducateurs et de chefs; ils ont invité les fidèles à bien jouer, dans le monde moderne, le rôle social que leur imposait leur vocation de chrétiens.

***

Dans cet exposé très incomplet, nous avons dégagé quelques aspects de la vie paroissiale au Canada français et nous en avons souligné le caractère démocratique. Et nous savons que la seule vraie démocratie est celle qui se fonde sur l'Évangile, sur le respect de la dignité de l'homme, dans ses rapports avec Dieu et avec son prochain.

Cet idéal, John Gray en a trouvé la réalisation dans une humble famille terrienne, dans un foyer ou régnait ce bel équilibre moral qui est la plus grande richesse de la famille, de la paroisse et de toute la nation. Il en conçut un grand respect et une fraternelle affection pour ces braves gens qu'il venait de découvrir. L'exemple de John Gray ne doit-il pas nous encourager à nous mieux connaître, de façon à nous témoigner mutuellement plus d'estime et plus de respect? Comme couronnement de ce que nous avons tâché de faire, dans les paroisses du Canada français, pour élever la vie religieuse et sociale de notre peuple, je ne saurais rien souhaiter de plus bienfaisant.

L'Oeuvre des Tracts ne paraît pas en juillet et août

L'ŒUVRE DES TRACTS

153. *Un groupe de jeunesse catholique.* . . . . Abbé Aurèle Parrot
154. *La Sanctification du dimanche* . . . XXX
158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.* . . . . J.-A. Julien
159. *Le Malaise économique* . . . Nos Evêques
163. *Les Carrières* — I. . . . . Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
165. *Les Carrières* — II. . . . A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
167. *Les Carrières* — III . . . . . Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
168. *Les Carrières* — IV. . . . . S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
169. *Encyclique « Dilectissima Nobis ».* . . . . S. S. Pie XI
171. *L'Héroïque Aventure.* . . . . R. P. Gérard Goulet, S. J.
172. *Les Carrières* — V. . . . . A. Champagne et P. Joncas
173. *La Famine en Russie* . . . . Cilacc
174. *Les Carrières*—VI . A. Rioux et A. Godbout
176. *Le Message de Jésus... Ses sources* — II. . . . . R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales.* . . . . Abbé J.-A. Sabourin
178. *Les Carrières* — VII. . . . . E. L'Heureux et A. Léveillé
179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada.* . . . . R. P. Paul Doncœur, S. J.
183. *L'Apostolat* . J. Sylvestre et A. Provencher
184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées.* . . . . E. Mathieu et M. Chartrand
185. *Mgr Provencher* . . R. P. Alex. Dugré, S. J.
186. *Les Carrières* — VIII. . . . . . . E. Minville et A. Laurendeau
187. *Saint Jean Bosco* . . P. René Girard, S. J.
189. *La Retraite fermée et les jeunes.* . . . . Jean-Paul Verschelden
190. *Armand La Vergne* XXX
191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay.* . . . . R. P. Tenneson, S. J.
192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle.* . . . . Gérard Tremblay
197. *Pacifisme révolutionnaire.* . . . . « Lettres de Rome »
198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales.* . . . . Dr Joseph Gauvreau
199. *Les Jésuites* . . . . Abbé Joseph Gariépy
200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* . . O. T. J.
201. *Sous la menace rouge.* . . . . R. P. Archambault, S. J.
202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant.* . . . . Paul-Emile Léger, P. S. S.
206. *L'Action catholique* — I . . . S. S. Pie XI
207. *Le Cinéma* . . . . S. S. Pie XI
210. *Sœur Mathilde de la Providence.* . . . . Marie-Claire Daveluy
212. *Notre régime pénitentiaire* . Dr Joseph Risi
213. *L'Ordre social chrétien* . . Cardinal Liénart
215. *Lettre apostolique « Nos es muy »* S. S. Pie XI
216. *Le Père Marquette* . Alexandre Dugré, S. J.
217. *Sur les pas du Frère André.* . . . . Frère Léopold, C. S. C.
218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery.* . . . . R. P. Léon Pouliot, S. J.
219. *L'Espagne dans les chaînes* . . . Gil Robles
220. *L'Expérience d'Antigonish.* . . . . Abbé Livain Chiasson
221. *Le Saint Rosaire.* . . . . S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
222. *Retraites pour collégiens* . Abbé A. Mignolet
223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse.* . . . . Roger Brossard
224. *L'Action catholique* — II . . . S. S. Pie XI
225. *Congrès Eucharistique National de Québec.* . . . . . R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
226. *Lettre sur le communisme.* . . . . S. Exc. Mgr Georges Gauthier
227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard.* . . . . R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
228. *Mémoires des minorités au Canada* . . O. T.
229. *La Vierge en Nouvelle-France* — I. . . . . P. Charles Dubé, S. J.
230. *Congrès mondial de la Jeunesse* . . E. S. P.
231. *Doit-on tolérer la propagande communiste ?* . . . . Abbé Camille Poisson
232. *Une Université catholique au Japon.* . . . . R. P. Hugo Lasalle, S. J.
233. *Le Front unique, piège communiste.* . . Entente internationale anticommuniste
234. *The Bogey of Fascism in Quebec. The Quebec « Padlock Law ».* . . H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
235. *Vœux du premier Congrès de tempérance.* . . . . E. S. P.
236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma ?* . . . . . Comité des Œuvres catholiques
237. *Guerre au blasphème, vengeance de Satan !* . . . . Abbé Georges Panneton
240. *Sa Sainteté Pie XII* . . . . . . E. S. P.
241. *Lettre à l'épiscopat des Iles Philippines.* . . . . S. S. Pie XI
242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S. ?* . . . . S. E. P. E. S.
243. *La Soumission de « l'Action française »* . . . . E. S. P.
244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario.* . . . . Dr Raoul Hurtubise
245. *Une élite dans l'industrie* . Abbé B. Gingras
246. *Lettre encyclique « Sertum Lætitiæ »* . . . . S. S. Pie XII
247. *La Vierge en Nouvelle-France* — II. . . . . P. Charles Dubé, S. J.
248. *Allocutions de Noël* . . . . . S. S. Pie XII
249. *La Nouvelle Tactique du Komintern.* . . . . Entente internationale
250. *La Science, la Foi, la Vision* . S. S. Pie XII
251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760 ?* . . . . G.-E. Marquis
252. *Mgr Adélard Langevin, O. M. I.* . . . . Abbé Léonide Primeau
253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus* S. J.
254. *Aux jeunes mariés* — I . . . S. S. Pie XII
255. *La Franc-Maçonnerie.* . . . . Chanoine Georges Panneton
256. *IV*[e] *Centenaire de la Compagnie de Jésus.* . . . . S. S. Pie XII
257. *Préparation à la vie de famille.* . . . . . . Mme Françoise Gaudet-Smet
258. *L'Action catholique* . . . . . S. S. Pie XII
259. *Messages* . . . . Maréchal Pétain
260. *Les Martyrs jésuites.* . . . . R. P. Archambault, S. J.
261. *La puissance de la presse et sa mission.* . . . . Mgr Philippe Perrier
262. *L'Action catholique féminine* . S. S. Pie XII
263. *La Nouvelle Loi des liqueurs* . . . E. S. P.
264. Aux jeunes mariés — II . . . S. S. Pie XII
265. *Trois regards sur Haïti* . Abbé B. Gingras
266. *Jésuites* . . . . E. S. P.
267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique ?* . . . . Mgr Guerry
268. *Directives d'Action catholique* . S. S. Pie XII
269. *Montréal, ville inconnue* . Pierre Angers, S. J.
270. *Dévotion à la sainte Famille.* . . . R. P. Archambault, S. J.
271. *Ville-Marie* . . . . Abbé Lionel Groulx et Mgr Olivier Maurault, P. S. S.
272. *Aux nouveaux époux* . . . . S. S. Pie XII
273. *Nous maintiendrons.* Antoine Rivard, C. R.

L'ŒUVRE DES TRACTS

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix: 15 sous l'exemplaire. Abonnement (10 numéros par année): $1.00

LES ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, rue Saint-Laurent, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.